



**Monsieur le Directeur départemental**  
DDTM du Finistère  
2 boulevard du Finistère – CS 96018  
29325 QUIMPER cedex

**Objet : Avis de la CLE sur le projet de réalisation d'un forage d'eau pour l'arrosage des terrains de sport du site Kerlaurent à Guipavas**

Daoulas, le 3 octobre 2018,

Monsieur le Directeur départemental,

Vous avez sollicité l'avis de la Commission Locale de l'Eau du SAGE de l'Elorn, concernant le projet de réalisation d'un forage d'eau pour l'arrosage des terrains de sport du site Kerlaurent à Guipavas.

Il s'agit d'un projet qui permet de diminuer de façon importante le recours au réseau d'eau potable de Brest métropole pour l'arrosage de terrains de sport.

La commission locale de l'eau de l'Elorn, réunie le 28 septembre 2018, a émis un avis favorable à ce projet de réalisation d'un forage d'eau pour l'arrosage des terrains de sport du site Kerlaurent à Guipavas, accompagnée de la recommandation suivante : installer, dans le système de contrôle de l'arrosage, un automatisme destiné à économiser la ressource, en stoppant le processus par temps de pluie, ou après une période pluvieuse.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie de croire, Monsieur Le Directeur départemental, en l'assurance de ma considération distinguée.

le Président  
  
Francis GROSJEAN .



**Monsieur le Directeur départemental  
DDTM du Finistère  
2 boulevard du Finistère – CS 96018  
29325 QUIMPER cedex**

**Objet : Avis de la CLE sur le projet d'adaptation des systèmes de traitement des aires de carénage du port du Moulin blanc à Brest**

**Daoulas, le 3 octobre 2018,**

**Monsieur le Directeur départemental,**

**Vous avez sollicité l'avis de la Commission Locale de l'Eau du SAGE de l'Elorn, concernant le projet d'adaptation des systèmes de traitement des aires de carénage du port du Moulin blanc à Brest.**

**Il s'agit d'un projet qui permet de nettement améliorer le traitement des eaux de carénage de la cale et des aires prévues à cet effet, sur le port du Moulin Blanc.**

**La commission locale de l'eau de l'Elorn, réunie le 28 septembre 2018, a émis un avis favorable sur ce projet d'adaptation des systèmes de traitement des aires de carénage du port du Moulin blanc à Brest, avec la recommandation de :**

- exercer une surveillance attentive de l'utilisation de la cale et, en particulier, interdire strictement tout carénage lorsque le niveau de la mer atteint et dépasse celui des caniveaux de récupération des eaux,**
- par temps de pluie, gérer l'utilisation des cales de sorte à écarter tout risque de saturation de l'équipement,**
- suivre scrupuleusement les modalités d'entretien et de maintenance des installations.**

**Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie de croire, Monsieur Le Directeur départemental, en l'assurance de ma considération distinguée.**

**le Président**

**Francis GROSJEAN**